

Ethna-DYNAMISCH R.C.S. Luxemburg K818

Rapport annuel et comptes annuels révisés au
31 décembre 2025

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxemburg B 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
Rapport de la direction du fonds	2
Répartition géographique par pays d’Ethna-DYNAMISCH	4
Répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH	5
Composition de l’actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH	8
Variation de l’actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH	10
Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH	12
Composition de l’actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2025	17
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025	21
Rapport du Réviseur d’Entreprises agréé	27
Notes complémentaires (non révisées)	30
Annexe conformément au règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	33
Gestion, distribution et conseil	45

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clé et la présentation des achats et ventes du fonds ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des établissements des pays de distribution respectifs conformément aux dispositions de l’art. 92 de la directive européenne 2019/1160 ainsi qu’auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a été le facteur déterminant du sentiment du marché, marqué dans un premier temps par l'incertitude entourant les droits de douane annoncés et la fluctuation des attentes en matière d'inflation. Une détente fondamentale des pourparlers commerciaux et les premiers signaux d'un nouvel ordre diplomatique dans le conflit en Ukraine ont toutefois apporté des vents favorables dans le courant de l'année. En Europe, l'Allemagne a envoyé un message fiscal historique : en mars 2025, son parlement a approuvé une modification constitutionnelle en faveur d'un fonds spécial de 500 milliards d'euros (infrastructures/climat) et soustrait les dépenses de défense au mécanisme du frein de la dette.

L'économie mondiale s'est stabilisée à un niveau fragile (croissance de +3,2 %), portée principalement par les pays émergents alors que les échanges mondiaux souffraient des mesures protectionnistes. Grâce à la robustesse du marché de l'emploi et à une hausse de la productivité, les États-Unis ont affiché une résilience solide (de +2,0 % à 2,5 %) malgré les taux d'intérêt élevés. La zone euro a enregistré une croissance inférieure à la moyenne (+1,0 %), freinée par les prix de l'énergie et par des désavantages structurels. On a toute fois observé un léger rattrapage vers la fin de l'année.

Les politiques monétaires ont présenté par moments des divergences substantielles : la BCE a abaissé rapidement son taux de dépôt à 2,00 % en juin 2025, avant de faire une pause face à une inflation stable et à une reprise conjoncturelle. La Fed, quant à elle, n'a démarré son cycle de baisse des taux qu'en septembre 2025. Dans un contexte de controverses internes sur la voie à suivre entre la modération du marché de l'emploi et les risques d'inflation, elle a abaissé son taux directeur en trois phases jusqu'à une fourchette de 3,50-3,75 %.

Pour les actions, l'année 2025 a été marquée par une largeur remarquable du marché. Les marchés d'actions ont bravé les risques géopolitiques. Pour la première fois depuis des années, les titres américains n'ont pas été les seules forces motrices. Tant les indices américains que les indices européens ont connu leur troisième année consécutive de croissance à deux chiffres. Les obligations d'entreprises ont connu une demande solide. Les primes de risque ont considérablement baissé – jusqu'à un niveau de 72 points de base pendant un moment pour l'investissement grade américain, ou 77 pour l'investissement grade européen. Du fait de leurs valorisations intéressantes et de leurs primes de risque moindres, les investisseurs ont privilégié de plus en plus les marchés européens du crédit. Sur les marchés du change, la forte baisse du dollar américain, tombé de 1,02 à 1,18 USD/EUR, a fait office de soupape de sécurité pour les marchés financiers mondiaux.

Le fonds Ethna-DYNAMISCH a été optimisé. Un changement de gestionnaire de portefeuille est intervenu en cours d'année, avec pour résultat une plus forte concentration thématique. La participation positive au marché des actions a augmenté durablement depuis cette réorientation du mois de mai. Simultanément, du fait de notre évaluation optimiste du marché, la part d'actions nette a été rapprochée sensiblement du plafond autorisé de 100 %. Cette évolution s'est accompagnée d'une forte réduction du portefeuille obligataire, qui fait presque office d'alternative aux liquidités. La part obligataire a été réduite de 14,71 % en début d'année à 1,4 %. La forte couverture de l'exposition au dollar américain sur une grande partie de l'année s'est également révélée judicieuse. Le fonds Ethna-DYNAMISCH (T) a terminé l'année 2025 sur une performance de 10,86 % après déduction des frais.

Nous prévoyons un contexte favorable en 2026. Les impulsions budgétaires en Allemagne, en Europe et aux États-Unis vont favoriser la croissance. L'inflation devrait continuer à reculer. Nous prévoyons une baisse des taux même à l'extrémité longue de la courbe. Le risque continue de résider dans les conflits commerciaux et les tensions géopolitiques. Les élections à mi-mandat aux États-Unis ont également tendance à provoquer une certaine volatilité.

Munsbach, mars 2026

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.
Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0YBKY	A0YBKZ	A1W66S	A1W66T
Code ISIN :	LU0455734433	LU0455735596	LU0985193357	LU0985193431
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,05 % p.a.	jusqu'à 1,05 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR
	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (USD-T)	Catégorie de parts (R-A)*
WKN :	A2PB18	A2PB17	A2PB19	A12EJA
Code ISIN :	LU1939236318	LU1939236409	LU1939236748	LU1134152310
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,05 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 1,75 % p.a.	jusqu'à 2,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	capitalisation	distribution
Devise :	CHF	CHF	USD	EUR
	Catégorie de parts (R-T)*			
WKN :	A12EJB			
Code ISIN :	LU1134174397			
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %			
Commission de rachat :	néant			
Commission de gestion :	jusqu'à 2,15 % p.a.			
Investissement ultérieur minimum :	néant			
Affectation des résultats :	capitalisation			
Devise :	EUR			

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-DYNAMISCH

4	Répartition géographique par pays ¹⁾	
	États-Unis d’Amérique	63,63 %
	Allemagne	9,20 %
	France	5,99 %
	Canada	3,88 %
	Pays-Bas	3,61 %
	Autriche	2,43 %
	Suisse	2,16 %
	Irlande	2,05 %
	Japon	1,40 %
	Italie	1,36 %
	Hong Kong	1,25 %
	Îles Caïmans	1,08 %
	Jersey	0,71 %
	Portefeuille-titres	98,75 %
	Avoirs bancaires	1,40 %
	Solde des autres créances et engagements	-0,15 %
		100,00 %

¹⁾ En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH

Répartition sectorielle ¹⁾	
Logiciels et services	9,79 %
Banques	9,21 %
Services financiers diversifiés	9,11 %
Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	8,91 %
Matériel et équipement informatique	8,40 %
Biens d’investissement	7,58 %
Médias et divertissements	6,70 %
Commerce de gros et de détail	6,52 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	6,14 %
Services aux collectivités	4,60 %
Services à la consommation	3,68 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	3,49 %
Assurances	3,08 %
Alimentation, boissons et tabac	3,07 %
Automobiles et pièces détachées	2,26 %
Transports	2,00 %
Biens de consommation et habillement	1,57 %
Énergie	1,36 %
Santé : équipements et services de santé	1,28 %
Portefeuille-titres	98,75 %
Avoirs bancaires	1,40 %
Solde des autres créances et engagements	-0,15 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	26,81	305.206	-4.128,61	87,84
31.12.2024	27,14	277.312	-2.609,54	97,85
31.12.2025	26,33	243.010	-3.473,11	108,36

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	50,38	549.007	-7 726,35	91,77
31.12.2024	46,58	455.084	-9.056,42	102,35
31.12.2025	46,67	411.288	-4.560,03	113,46

6

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	2,80	4.233	-7.616,01	662,10
31.12.2024	2,02	2.717	-1.030,41	742,46
31.12.2025	1,14	1.372	-1.055,63	828,33

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	4,10	6.091	-1.393,69	672,44
31.12.2024	3,68	4.874	-875,55	754,61
31.12.2025	7,88	9.357	3.705,03	841,74

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2023	0,01	13	6,72	612,65	568,78 ¹⁾
31.12.2024	0,04	60	29,14	667,19	626,62 ²⁾
31.12.2025	20,38	26.840	19.445,26	759,24	705,03 ³⁾

Catégorie de parts (CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2023	1,09	9.745	34,25	111,54	103,55 ¹⁾
31.12.2024	1,25	10.377	73,40	120,05	112,75 ²⁾
31.12.2025	2,02	15.277	162,14	132,29	122,84 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

Catégorie de parts (USD-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2023	1,84	16.390	-108,11	111,98	124,34 ¹⁾
31.12.2024	2,28	16.990	78,55	134,37	140,03 ²⁾
31.12.2025	2,28	16.960	-20,67	134,37	158,10 ³⁾

Catégorie de parts (R-A)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	0,00	32	-56,49	110,99
31.12.2024	0,00	32	0,00	123,19
31.12.2025	0,00	32	0,00	136,03

7

Catégorie de parts (R-T)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	0,75	6.813	-305,08	109,68
31.12.2024	0,60	4.887	-218,46	121,83
31.12.2025	0,54	3.994	-110,86	134,60

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 1,0421 USD

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH

Composition de l'actif net du fonds

8 au 31 décembre 2025

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 99.782.384,43 EUR)	105.868.572,76
Avoirs bancaires ¹⁾	1.500.492,12
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	467.996,63
Intérêts à recevoir	33.018,80
Dividendes à recevoir	36.409,41
Créances sur vente de parts	61.717,60
	107.968.207,32
Engagements au titre du rachat de parts	-154.869,23
Autres passifs ²⁾	-580.660,95
	-735.530,18
Actif net du fonds	107.232.677,14

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion du fonds et des commissions de performance et de gestion.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)	
Part de l'actif net du fonds	26.333.504,40 EUR
Parts en circulation	243.009,852
Valeur nette d'inventaire	108,36 EUR
Catégorie de parts (T)	
Part de l'actif net du fonds	46.666.578,70 EUR
Parts en circulation	411.288,167
Valeur nette d'inventaire	113,46 EUR
Catégorie de parts (SIA-A)	
Part de l'actif net du fonds	1.136.389,03 EUR
Parts en circulation	1.371,903
Valeur nette d'inventaire	828,33 EUR
Catégorie de parts (SIA-T)	
Part de l'actif net du fonds	7.876.517,97 EUR
Parts en circulation	9.357,471
Valeur nette d'inventaire	841,74 EUR
Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	20.377.878,01 EUR
Parts en circulation	26.839,783
Valeur nette d'inventaire	759,24 EUR
Valeur nette d'inventaire	705,03 CHF ¹⁾
Catégorie de parts (CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	2.020.976,86 EUR
Parts en circulation	15.277,016
Valeur nette d'inventaire	132,29 EUR
Valeur nette d'inventaire	122,84 CHF ¹⁾
Catégorie de parts (USD-T)	
Part de l'actif net du fonds	2.278.873,10 EUR
Parts en circulation	16.960,000
Valeur nette d'inventaire	134,37 EUR
Valeur nette d'inventaire	158,10 USD ²⁾
Catégorie de parts (R-A)*	
Part de l'actif net du fonds	4.407,12 EUR
Parts en circulation	32,397
Valeur nette d'inventaire	136,03 EUR
Catégorie de parts (R-T)*	
Part de l'actif net du fonds	537.551,95 EUR
Parts en circulation	3.993,786
Valeur nette d'inventaire	134,60 EUR

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Variation de l'actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH

Variation de l'actif net du fonds

10 pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	83.576.753,91	27.136.140,09	46.577.463,48	2.017.083,27
Charges nettes ordinaires	-499.960,78	-154.463,33	-273.919,68	679,58
Péréquation des revenus et charges	-51.362,06	-5.798,72	-5.949,63	6.075,57
Entrées de fonds induites par la vente de parts	39.111.496,11	1.124.325,04	4.374.443,95	2.287.345,02
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-25.019.370,51	-4.597.438,14	-8.934.476,60	-3.342.971,34
Plus-values réalisées	28.042.785,56	8.466.057,44	14.439.107,32	583.256,63
Moins-values réalisées	-12.201.172,94	-3.548.317,06	-5.997.227,38	-256.055,52
Variation nette des plus-values latentes	-4.531.274,22	-1.776.449,97	-2.975.582,79	-221.990,79
Variation nette des moins-values latentes	-1.166.826,89	-283.483,31	-537.279,97	64.286,77
Distribution	-28.391,04	-27.067,64	0,00	-1.320,16
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	107.232.677,14	26.333.504,40	46.666.578,70	1.136.389,03

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	3.678.052,11	40.031,60	1.245.767,74	2.282.862,65
Charges nettes ordinaires	-2.250,62	-41.795,12	-3.653,95	-19.669,01
Péréquation des revenus et charges	-5.977,83	-39.269,89	-110,06	-1,61
Entrées de fonds induites par la vente de parts	4.658.814,48	19.445.256,63	6.701.618,60	500.201,55
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-953.783,95	0,00	-6.539.482,63	-520.871,11
Plus-values réalisées	1.269.979,53	970.001,16	1.407.472,35	734.376,08
Moins-values réalisées	-597.971,41	-593.751,60	-604.332,08	-528.746,31
Variation nette des plus-values latentes	-163.957,94	752.530,69	24.703,51	-137.909,75
Variation nette des moins-values latentes	-6.386,40	-155.125,46	-211.006,62	-31.369,39
Distribution	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	7.876.517,97	20.377.878,01	2.020.976,86	2.278.873,10

	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T *) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	3.990,63	595.362,34
Charges nettes ordinaires	-38,77	-4.849,88
Péréquation des revenus et charges	0,00	-329,89
Entrées de fonds induites par la vente de parts	0,35	19.490,49
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	0,00	-130.346,74
Plus-values réalisées	1.965,09	170.569,96
Moins-values réalisées	-1.205,70	-73.565,88
Variation nette des plus-values latentes	-253,71	-32.363,47
Variation nette des moins-values latentes	-47,53	-6.414,98
Distribution	-3,24	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	4.407,12	537.551,95

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

12

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Revenus				
Dividendes	859.028,01	262.134,49	449.942,27	20.582,49
Intérêts sur les emprunts	188.192,87	57.540,99	98.958,32	3.568,93
Produits de remboursement de retenues à la source	300.531,46	87.478,21	151.040,49	2.934,12
Intérêts bancaires	171.296,70	52.725,16	90.556,83	3.801,45
Autres revenus	172.362,45	49.835,48	86.834,32	1.784,04
Péréquation des revenus	221.105,87	-39.021,45	-43.369,04	-12.428,45
Total des revenus	1.912.517,36	470.692,88	833.963,19	20.242,58
Charges				
Charges d'intérêts	-12.796,55	-3.975,56	-6.806,38	-248,57
Commission de performance	-420.403,80	-103.284,96	-181.879,26	-4.883,11
Commission de gestion	-1.481.109,84	-463.910,00	-798.993,85	-14.810,04
Taxe d'abonnement	-45.488,83	-13.484,05	-23.265,73	-790,41
Frais de publication et de révision	-63.505,18	-19.148,34	-33.008,92	-1.168,89
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-16.826,65	-5.293,84	-9.031,19	-182,46
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-6.971,60	-2.497,99	-3.549,14	-305,93
Taxes nationales	-20.475,74	-6.357,23	-10.911,48	-527,68
Autres charges ¹⁾	-175.156,14	-52.024,41	-89.755,59	-2.998,79
Péréquation des charges	-169.743,81	44.820,17	49.318,67	6.352,88
Total des charges	-2.412.478,14	-625.156,21	-1.107.882,87	-19.563,00
Charges nettes ordinaires	-499.960,78	-154.463,33	-273.919,68	679,58
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	233.264,15			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		2,14	2,14	1,36
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾		0,39	0,40	0,32
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		2,22	2,21	1,42
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		2,14	2,14	1,36
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		2,53	2,54	1,68
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		0,39	0,40	0,32

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement des coûts afférents au gestionnaire de sûretés et des commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

 pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Revenus				
Dividendes	37.179,15	28.790,03	33.960,61	21.207,63
Intérêts sur les emprunts	8.082,86	6.510,13	7.736,52	4.621,21
Produits de remboursement de retenues à la source	12.009,18	11.994,00	26.308,42	6.978,49
Intérêts bancaires	7.370,27	4.595,59	6.943,64	4.236,58
Autres revenus	6.962,87	7.009,76	14.925,50	3.977,95
Péréquation des revenus	68.803,04	300.621,12	-53.804,86	896,14
Total des revenus	140.407,37	359.520,63	36.069,83	41.918,00
Charges				
Charges d'intérêts	-559,77	-302,01	-508,85	-316,68
Commission de performance	-26.473,06	-81.004,79	-7.102,12	-13.887,92
Commission de gestion	-38.365,11	-43.183,36	-72.038,27	-38.281,01
Taxe d'abonnement	-1.986,74	-2.457,69	-2.131,31	-1.098,66
Frais de publication et de révision	-2.739,27	-2.558,84	-2.931,27	-1.561,94
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-723,82	-335,47	-733,93	-421,28
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-236,78	-7,01	-136,80	-180,61
Taxes nationales	-898,83	-398,37	-754,97	-496,98
Autres charges ¹⁾	-7.849,40	-9.716,98	-7.301,18	-4.447,40
Péréquation des charges	-62.825,21	-261.351,23	53.914,92	-894,53
Total des charges	-142.657,99	-401.315,75	-39.723,78	-61.587,01
Charges nettes ordinaires	-2.250,62	-41.795,12	-3.653,95	-19.669,01
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,40	1,30	2,04	2,18
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,70	1,80	0,17	0,65
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,47	1,39	2,13	2,25
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	1,40	1,30	2,04	2,18
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	2,10	3,10	2,21	2,83
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	0,70	1,80	0,17	0,65

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement des coûts afférents au gestionnaire de sûretés et des commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T *) EUR
Revenus		
Dividendes	40,40	5.190,94
Intérêts sur les emprunts	9,66	1.164,25
Produits de remboursement de retenues à la source	13,67	1.774,88
Intérêts bancaires	8,34	1.058,84
Autres revenus	7,89	1.024,64
Péréquation des revenus	0,00	-590,63
Total des revenus	79,96	9.622,92
Charges		
Charges d'intérêts	-0,56	-78,17
Commission de performance	-15,56	-1.873,02
Commission de gestion	-88,00	-11.440,20
Taxe d'abonnement	-2,46	-271,78
Frais de publication et de révision	-2,10	-385,61
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-0,82	-103,84
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-0,25	-57,09
Taxes nationales	-0,96	-129,24
Autres charges ¹⁾	-8,02	-1.054,37
Péréquation des charges	0,00	920,52
Total des charges	-118,73	-14.472,80
Charges nettes ordinaires	-38,77	-4.849,88
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	2,51	2,54
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,38	0,35
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	2,59	2,61
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	2,51	2,54
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	2,89	2,89
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	0,38	0,35

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement des coûts afférents au gestionnaire de sûretés et des commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2025

Catégorie de parts	ISIN WKN	Devise de la catégorie de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-DYNAMISCH (A) depuis le 10.11.2009	LU0455734433 A0YBKY	EUR	10,92 %	10,86 %	34,02 %	47,08 %
Ethna-DYNAMISCH (CHF-T) depuis le 15.01.2020	LU1939236409 A2PB17	CHF	10,21 %	8,95 %	26,20 %	---
Ethna-DYNAMISCH (R-A) depuis le 07.05.2015	LU1134152310 A12EJA	EUR	10,77 %	10,52 %	32,59 %	41,80 %
Ethna-DYNAMISCH (R-T) depuis le 20.04.2015	LU1134174397 A12EJB	EUR	10,74 %	10,48 %	32,49 %	41,28 %
Ethna-DYNAMISCH (SIA-A) depuis le 02.04.2014	LU0985193357 A1W66S	EUR	11,26 %	11,64 %	36,89 %	58,20 %
Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T) depuis le 17.04.2019	LU1939236318 A2PB18	CHF	9,80 %	12,51 %	32,94 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA-T) depuis le 19.06.2014	LU0985193431 A1W66T	EUR	11,16 %	11,55 %	36,78 %	58,35 %
Ethna-DYNAMISCH (T) depuis le 10.11.2009	LU0455735596 A0YBKZ	EUR	10,92 %	10,86 %	34,02 %	47,09 %
Ethna-DYNAMISCH (USD-T) depuis le 04.03.2019	LU1939236748 A2PB19	USD	11,90 %	12,91 %	40,60 %	---

15

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	277.311,958	455.084,164	2.716,744	4.874,079
Parts émises	11.389,555	41.507,476	3.232,679	5.713,439
Parts rachetées	-45.691,661	-85.303,473	-4.577,520	-1.230,047
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	243.009,852	411.288,167	1.371,903	9.357,471

	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume	Catégorie de parts (CHF-T) Volume	Catégorie de parts (USD-T) Volume	Catégorie de parts (R-A)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	60,000	10.377,167	16.990,000	32,394
Parts émises	26.779,783	55.600,000	3.850,000	0,003
Parts rachetées	0,000	-50.700,151	-3.880,000	0,000
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	26.839,783	15.277,016	16.960,000	32,397

	Catégorie de parts (R-T *) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	4.886,931
Parts émises	158,873
Parts rachetées	-1.052,018
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	3.993,786

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2025

Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾	
Actions, droits et bons de jouissance								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
Iles Caïmans								
KYG9830T1067	Xiaomi Corporation	HKD	275.000	0	275.000	38,5800	1.159.888,49	1,08
						1.159.888,49	1,08	
Allemagne								
DE000BAY0017	Bayer AG	EUR	50.000	0	50.000	36,4150	1.820.750,00	1,70
DE0005439004	Continental AG	EUR	12.500	0	12.500	67,3600	842.000,00	0,79
DE0006047004	Heidelberg Materials AG	EUR	7.100	0	7.100	221,8000	1.574.780,00	1,47
DE0008430026	Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft AG in München	EUR	7.650	1.770	5.880	560,8000	3.297.504,00	3,08
DE0007664039	Volkswagen AG -VZ-	EUR	7.900	22.000	7.900	103,0500	814.095,00	0,76
						8.349.129,00	7,80	
France								
FR0000131104	BNP Paribas S.A.	EUR	73.754	41.054	32.700	80,2200	2.623.194,00	2,45
FR0000130452	Eiffage S.A.	EUR	8.600	0	8.600	121,5000	1.044.900,00	0,97
FR0010208488	Engie S.A.	EUR	148.800	100.800	48.000	22,3000	1.070.400,00	1,00
FR0000052292	Hermes International S.C.A.	EUR	800	0	800	2.101,0000	1.680.800,00	1,57
						6.419.294,00	5,99	
Hong Kong								
HK0388045442	Hongkong Exchanges and Clearing Ltd.	HKD	30.000	0	30.000	408,2000	1.338.799,61	1,25
						1.338.799,61	1,25	
Irlande								
IE00BKVD2N49	Seagate Technology Holdings Plc.	USD	9.200	0	9.200	281,3000	2.199.524,05	2,05
						2.199.524,05	2,05	
Italie								
IT0003132476	ENI S.p.A.	EUR	91.000	0	91.000	15,9760	1.453.816,00	1,36
						1.453.816,00	1,36	
Japon								
JP3112000009	AGC Inc.	JPY	17.000	0	17.000	5.195,0000	481.397,40	0,45
JP3788600009	Hitachi Ltd.	JPY	38.000	0	38.000	4.929,0000	1.020.966,94	0,95
						1.502.364,34	1,40	

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN		Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Jersey								
JE00BTDN8H13	Aptiv Plc.	USD	11.600	0	11.600	76,7900	757.066,12	0,71
							757.066,12	0,71
Canada								
CA0084741085	Agnico Eagle Mines Ltd.	USD	29.779	22.779	7.000	171,3400	1.019.360,87	0,95
CA82509L1076	Shopify Inc.	USD	24.500	10.500	14.000	167,8800	1.997.552,27	1,86
CA9628791027	Wheaton Precious Metals Corporation	USD	16.000	4.500	11.500	117,3800	1.147.263,30	1,07
							4.164.176,44	3,88
Pays-Bas								
NL0000235190	Airbus SE	EUR	10.500	3.200	7.300	196,0000	1.430.800,00	1,33
NL0010273215	ASML Holding NV	EUR	3.400	700	2.700	906,8000	2.448.360,00	2,28
							3.879.160,00	3,61
Autriche								
AT0000606306	Raiffeisen Bank International AG	EUR	69.100	0	69.100	37,6800	2.603.688,00	2,43
							2.603.688,00	2,43
Suisse								
CH0012221716	ABB Ltd.	CHF	18.900	0	18.900	59,0000	1.200.839,97	1,12
CH0038863350	Nestlé S.A.	CHF	13.200	0	13.200	78,7400	1.119.284,95	1,04
							2.320.124,92	2,16
États-Unis d'Amérique								
US0028241000	Abbott Laboratories	USD	13.000	0	13.000	124,5700	1.376.347,10	1,28
US0090661010	Airbnb Inc.	USD	23.000	0	23.000	136,6200	2.670.627,23	2,49
US02079K3059	Alphabet Inc.	USD	18.250	18.200	13.050	313,5600	3.477.781,74	3,24
US0231351067	Amazon.com Inc.	USD	14.150	11.000	12.150	232,0700	2.396.439,32	2,23
US0382221051	Applied Materials Inc.	USD	18.800	8.400	10.400	263,0500	2.325.106,24	2,17
US0404132054	Arista Networks Inc.	USD	35.000	19.400	15.600	134,1500	1.778.633,35	1,66
US05464C1018	Axon Enterprise Inc.	USD	2.400	800	1.600	580,5500	789.461,16	0,74
US17275R1023	Cisco Systems Inc.	USD	32.000	0	32.000	77,7900	2.115.655,28	1,97
US19247G1076	Coherent Corporation	USD	6.500	0	6.500	189,0200	1.044.220,64	0,97
US4485791028	Hyatt Hotels Corporation	USD	10.600	1.500	9.100	164,7400	1.274.123,75	1,19
US45866F1049	Intercontinental Exchange Inc.	USD	20.716	6.316	14.400	163,9800	2.006.894,44	1,87
US4592001014	International Business Machines Corporation	USD	12.000	300	11.700	305,7400	3.040.249,87	2,84
US4612021034	Intuit Inc.	USD	1.500	0	1.500	674,1500	859.446,71	0,80
US4781601046	Johnson & Johnson	USD	14.000	0	14.000	207,5600	2.469.692,33	2,30
US46625H1005	JPMorgan Chase & Co.	USD	14.300	2.900	11.400	323,7500	3.136.792,45	2,93
US58733R1023	Mercadolibre Inc.	USD	1.300	0	1.300	2.014,9700	2.226.296,96	2,08
US58933Y1055	Merck & Co. Inc.	USD	11.500	0	11.500	106,6200	1.042.095,87	0,97
US30303M1027	Meta Platforms Inc.	USD	4.760	0	4.760	658,6900	2.664.766,62	2,49
US5949181045	Microsoft Corporation	USD	9.050	7.100	5.450	487,1000	2.256.242,56	2,10
US61174X1090	Monster Beverage Corporation	USD	33.000	0	33.000	77,6300	2.177.282,00	2,03
US6174464486	Morgan Stanley	USD	24.200	3.500	20.700	179,9400	3.165.696,07	2,95
US65339F1012	NextEra Energy Inc.	USD	63.500	32.500	31.000	80,2700	2.114.881,86	1,97
US67066G1040	NVIDIA Corporation	USD	15.200	0	15.200	188,2200	2.431.534,93	2,27
US75734B1008	Reddit Inc.	USD	5.200	0	5.200	234,6500	1.037.038,93	0,97
US75776W1036	Redwire Corporation	USD	293.300	72.000	221.300	7,0000	1.316.590,18	1,23
US8807701029	Teradyne Inc.	USD	24.300	10.300	14.000	197,3600	2.348.325,68	2,19
US38141G1040	The Goldman Sachs Group Inc.	USD	4.900	600	4.300	892,1800	3.260.559,24	3,04
US8725401090	TJX Companies Inc.	USD	25.562	14.962	17.800	156,4700	2.367.130,72	2,21

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
États-Unis d'Amérique (suite)							
US90138F1021	Twilio Inc.	USD 19.500	0	19.500	141,5200	2.345.436,00	2,19
US90353T1007	Uber Technologies Inc.	USD 30.900	0	30.900	81,5000	2.140.362,06	2,00
US92532F1003	Vertex Pharmaceuticals Inc.	USD 6.000	2.800	3.200	459,7800	1.250.464,05	1,17
US92537N1081	Vertiv Holdings Co.	USD 24.300	18.300	6.000	165,6200	844.569,10	0,79
US92552V1008	Viasat Inc.	USD 24.400	0	24.400	34,6700	718.976,71	0,67
US92840M1027	Vistra Corporation	USD 15.500	2.800	12.700	161,8400	1.746.870,64	1,63
						68.216.591,79	63,63
Valeurs mobilières négociées en Bourse						104.363.622,76	97,35
Actions, droits et bons de jouissance						104.363.622,76	97,35
Obligations							
Valeurs mobilières négociées en Bourse							
EUR							
DE000A351MM7	2,875 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.23(2026)	1.500.000	0	1.500.000	100,3300	1.504.950,00	1,40
						1.504.950,00	1,40
Valeurs mobilières négociées en Bourse						1.504.950,00	1,40
Obligations						1.504.950,00	1,40
Portefeuille-titres						105.868.572,76	98,75
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾						1.500.492,12	1,40
Solde des autres créances et engagements						-136.387,74	-0,15
Actif net du fonds en EUR						107.232.677,14	100,00

19

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2025 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	29.906.985,00	32.341.490,72	30,16
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	3.339.000,00	2.828.208,55	2,64
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	9.059.300,00	9.796.750,40	9,14
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	1.654.000,00	1.401.347,96	1,31
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	58.000.000,00	49.148.918,68	45,83

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Taux de change

Pour l'évaluation des actifs en devises étrangères, le taux de change au 31 décembre 2025 * a été converti en euros comme indiqué ci-dessous.

Couronne danoise	DKK	1	7,4694
Dollar de Hong Kong	HKD	1	9,1470
Yen japonais	JPY	1	183,4555
Dollar canadien	CAD	1	1,6083
Couronne norvégienne	NOK	1	11,8083
Couronne suédoise	SEK	1	10,8161
Franc suisse	CHF	1	0,9286
Dollar US	USD	1	1,1766

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2025 était le 30 décembre 2025. C'est pourquoi les taux de change du 29 décembre 2025 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.

Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025

21

1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DYNAMISCH est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 10 novembre 2009.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 30 novembre 2009 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1^{er} juin 2016, le Mémorial a été remplacé par la plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 2 janvier 2026 et a été publié au RESA.

Ethna-DYNAMISCH est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Des modifications des statuts de la Société de gestion ont pris effet le 26 novembre 2025 et ont été publiées au RESA le 24 décembre 2025. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
 2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
 3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.
-

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.
7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Il n'existait aucune garantie constituée/reçue sous la forme d'avoirs bancaires à la fin de l'exercice au 31 décembre 2025.

23

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (SIA CHF-T), (CHF-T), (USD-T) et (R-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin.

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

24

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds}} \times 100$$

(Base : ANF calculé quotidiennement*)

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres et des dérivés

Une présentation contenant des informations détaillées concernant tous les achats et ventes de valeurs mobilières, prêts sur reconnaissance de dette et produits dérivés, y compris les opérations sans mouvements de trésorerie, effectués pendant la période considérée, dès lors qu'ils ne sont pas cités dans les états financiers, est disponible gratuitement sur demande au siège de la Société de gestion.

12.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

25

Le TOR pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour le fonds Ethna-DYNAMISCH est de 431,21 %.

13.) Commission de performance

La Société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (la « commission de performance ») de 20 % de la performance supérieure à 5 % (le taux plancher ou « hurdle rate »). Cette commission peut être prélevée sur la catégorie de parts concernée du fonds à la fin de l'exercice. L'augmentation de valeur concernée est calculée selon la méthode de l'accroissement net du capital, c'est-à-dire que le calcul est effectué pour le fonds sur la base de la valeur nette d'inventaire par part à la fin du dernier exercice antérieur pour lequel une participation aux bénéfices a été distribuée. Durant l'année d'émission des parts, le calcul se fait sur la base du prix d'émission initial.

Si la valeur nette d'inventaire par part à la fin de l'exercice écoulé présente une augmentation par rapport à la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice précédent mais que le Hurdle Rate n'est pas dépassé, cette dernière valeur nette par part de l'exercice écoulé devient le High Watermark pour l'exercice suivant.

En cas de réductions nettes de valeur durant un exercice, celles-ci sont à reporter pour le calcul de la commission de performance des exercices suivants et devront alors être prises en compte, en ce sens qu'aucune commission de performance n'est versée tant que la valeur nette par part est inférieure au niveau ayant donné lieu pour la dernière fois au paiement d'une commission de performance.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie de parts) pour les différentes catégories de parts du fonds sont les suivants :

Devise	Dénomination	ISIN	Commission de performance	
			en EUR	en %
EUR	Ethna-DYNAMISCH (A)	LU0455734433	103.284,96	0,39
EUR	Ethna-DYNAMISCH (CHF-T)	LU1939236409	7.102,12	0,17
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-A)	LU1134152310	15,56	0,38
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-T)	LU1134174397	1.873,02	0,35
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T)	LU1939236318	81.004,79	1,80
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-A)	LU0985193357	4.883,11	0,32
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-T)	LU0985193431	26.473,06	0,70
EUR	Ethna-DYNAMISCH (T)	LU0455735596	181.879,26	0,40
EUR	Ethna-DYNAMISCH (USD-T)	LU1939236748	13.887,92	0,65

13.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été modifié avec effet au 15 juillet 2025. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Suppression de l'exclusion des équipements militaires, lorsque le chiffre d'affaires provenant de la fabrication et/ou de la distribution d'équipements militaires représente plus de 10 % (selon la nouvelle norme BVI).
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont présenté par moments une incertitude accrue. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude. Les conséquences concrètes et potentielles à moyen et long terme du conflit russo-ukrainien pour l'économie mondiale, la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les structures sociales au vu de l'incertitude sont impossibles à déterminer avec certitude au moment de l'établissement du présent rapport annuel. Dans ce contexte, il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit persistant sur les actifs du fonds.

La Société de gestion a mis en place des mesures de surveillance et des contrôles qui permettent d'évaluer en temps réel les incidences sur le fonds et de protéger au mieux les intérêts des investisseurs. Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion du fonds, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème significatif de valorisation ni de liquidité.

Par ailleurs, aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu.

26

14.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été actualisé avec effet au 2 janvier 2026.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Modifications dues au changement de forme transfrontière et au changement de raison sociale correspondant de la DZ PRIVATBANK S.A. en DZ PRIVATBANK AG. En conséquence, les services prestés précédemment par DZ PRIVATBANK S.A. pour le compte du fonds seront assurés à l'avenir, et dans la continuité, par la DZ PRIVATBANK AG, succursale du Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Avec effet au 2 janvier 2026, la DZ PRIVATBANK S.A. a subi un changement de forme transfrontière avec le déplacement de son siège depuis le Luxembourg vers l'Allemagne. Sa forme juridique de société a changé en conséquence, passant d'une société anonyme luxembourgeoise (S.A.) à une société anonyme allemande (*Aktiengesellschaft, AG*). La société anonyme allemande transformée agira sous la dénomination DZ PRIVATBANK AG. À compter du 2 janvier 2026, les services assurés précédemment par la DZ PRIVATBANK S.A. sont assurés par la DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.

Avec effet au 26 mars 2026, les catégories de parts suivantes sont fusionnées sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 25 mars 2026 (date de référence du transfert) :

	Catégorie de parts absorbée	Catégorie de parts absorbante
Ethna-DYNAMISCH	R-A (ISIN : LU1134152310 WKN : A12EJA)	A (ISIN : LU0455734433 WKN : A0YBKY)
Ethna-DYNAMISCH	R-T (ISIN : LU1134174397 WKN : A12EJB)	T (ISIN : LU0455735596 WKN A0YBKZ)

Le prospectus a été actualisé avec effet au 2 mars 2026. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Création d'une nouvelle catégorie de parts V (destinée aux assurances, pas de commission de performance, pas d'investissement initial minimum, EUR, distribution). Cette classe a été lancée le 4 mars 2026.
WKN A424HY / ISIN : LU3285019967,
- Modification de l'annexe NTR (modification relative aux valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG supérieur à 50)),
- Modification du prospectus conformément aux prescriptions des directives GFIA II / OPVCM VI, en particulier l'intégration d'outils de gestion de la liquidité.

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.



**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young
Société anonyme

35E. Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg 847771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

À l'attention des porteurs de parts de
Ethna-DYNAMISCH
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DYNAMISCH (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Les autres informations comprennent le rapport de la direction du fonds, l'aperçu des caractéristiques des catégories de parts, la répartition géographique par pays, la répartition économique, l'évolution sur les trois derniers exercices, l'allocation aux catégories de parts, l'évolution de valeur en pourcentage, l'évolution du nombre de parts en circulation, les notes supplémentaires, l'annexe au titre des règlements sur la publication d'informations et sur la taxonomie ainsi que les informations relatives à l'administration, à la distribution et au conseil, mais elles ne comprennent pas les comptes annuels ni notre rapport du réviseur d'entreprises agréé les concernant.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.



**Shape the future
with confidence**

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.



**Shape the future
with confidence**

- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dr. Rafael Escher

Luxembourg, 18 mars 2026

Notes complémentaires (non révisées)

30 1.) Gestion des risques

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DYNAMISCH est soumis au processus de gestion des risques suivant :

OPCVM

Ethna-DYNAMISCH

Processus de gestion des risques appliqué

Approche par les engagements (Commitment Approach)

2.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ce fonds, sont présentées dans l'annexe suivante (annexe au titre des Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

3.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

31

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 31,58 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. au 31 décembre 2024 s'élève à 5.038.500,00 EUR. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2024 :	5.038.500,00 EUR
Dont rémunération fixe :	4.438.900,00 EUR
Dont rémunération variable :	599.600,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés :	31,58

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

4.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

5.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

a.) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b.) Numéros de valeurs :

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (A) : N° de valeur 10724364
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (T) : N° de valeur 10724365
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 22830636
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 22830638
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (CHF-T) : N° de valeur 46028816
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (USD-T) : N° de valeur 46028820
 Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 46028814

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Ethna-DYNAMISCH	TER suisse en %	Commission de performance suisse en %
Catégorie de parts (A)	2,14	0,39
Catégorie de parts (T)	2,14	0,40
Catégorie de parts (SIA-A)	1,36	0,32
Catégorie de parts (SIA-T)	1,40	0,70
Catégorie de parts (SIA CHF-T)	1,30	1,80
Catégorie de parts (CHF-T)	2,04	0,17
Catégorie de parts (USD-T)	2,18	0,65

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **Ethna-DYNAMISCH**

Identifiant d'entité juridique : **5299009YF07LKR4ADA63**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

33



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Sont interdits, concrètement, les investissements dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. Sont également exclus les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines du tabac, de la pornographie ou de la production/distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

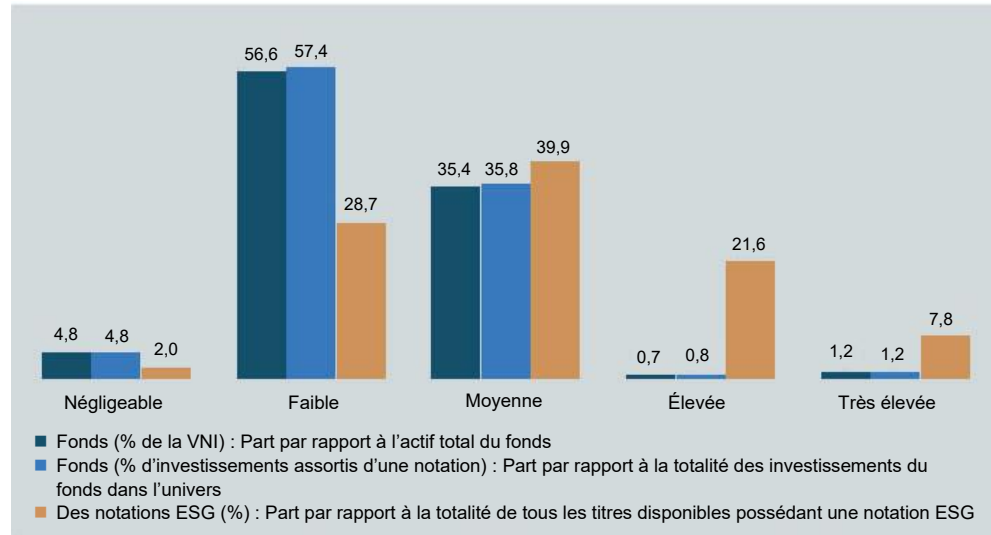
- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen à bon (score de risque ESG inférieur à 25). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 25. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 17,9. Au 31 décembre 2025, le score de risque ESG était de 18,3.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le fonds a détenu deux titres assortis d'un score de risque ESG dépassant ce seuil. Le processus d'engagement a été lancé sans retard. L'un de ces titres a déjà été cédé, tandis que l'autre est encore en observation.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 31 décembre 2025, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du fonds se présentait comme suit :



35

Le fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %).

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 17,2 en 2024. Ce chiffre était très légèrement inférieur à la moyenne de la période de référence actuelle (17,9). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 25.

Au 31 décembre 2024, le score de risque ESG était de 17,8. Ce chiffre est inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (18,3). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 25.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de l'année précédente (2024) également.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2023. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 16,7 et a terminé l'année à 17,4.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 17,3 et a terminé l'année à 17,1.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre. Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.

Aucune PIN n'a été définie pour ce fonds, qui utilise des critères d'exclusion. Il est donc impossible de communiquer des informations relatives aux PIN.

37



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01.01.2025 - 31.12.2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Alphabet Inc.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,03	États-Unis d'Amérique
Banque européenne d'investissement (BEI) EMTN Reg.S. Sustainability Bond v.18(2026)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,99	Institutions supranationales
International Business Machines Corporation	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,88	États-Unis d'Amérique
TJX Companies Inc.	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,87	États-Unis d'Amérique
JPMorgan Chase & Co.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,82	États-Unis d'Amérique
Banque européenne d'investissement (BEI) EMTN Reg.S. FRN v.21(2028)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,80	Institutions supranationales
Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.23(2026)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,68	Allemagne
ASML Holding NV	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1,67	Pays-Bas
Microsoft Corporation	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,63	États-Unis d'Amérique
Banque européenne d'investissement (BEI) v.18(2025)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,54	Institutions supranationales
Arista Networks Inc.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,46	États-Unis d'Amérique
The Goldman Sachs Group Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,38	États-Unis d'Amérique
Morgan Stanley	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,37	États-Unis d'Amérique
BNP Paribas S.A.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,25	France
Samsung Electronics Co. Ltd. - VZ-	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,24	Corée du Sud

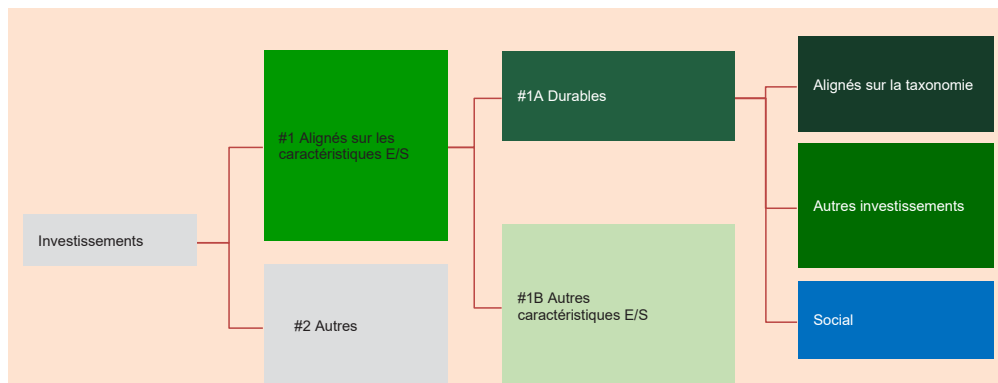


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité est représentée dans le graphique suivant.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 96,60 % à la date de référence.

La catégorie #2 Autres investissements inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 3,40 % à la date de référence.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ; la part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 96,60 % à la date de référence.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En outre, au cours de la période sous revue, 2,29 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des combustibles fossiles. Cette part englobe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage et le transport de produits du pétrole, de gaz naturel ainsi que de charbon thermique et métallurgique.

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
BÂTIMENT / CONSTRUCTION	Travaux de finition	0,24
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Services liés à l'extraction de pétrole et de gaz naturel	0,69
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de gaz naturel	0,97
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole et de gaz naturel	0,29
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction minière de métaux non ferreux	1,13
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Autre extraction de minerais de métaux non ferreux	0,67
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Production d'électricité	1,64
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en électricité	0,25
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Distribution d'électricité	0,83
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Production de gaz	0,08

PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Sociétés de participation	7,11
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Bourses de valeurs et de marchandises	1,57
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spécialisés)	12,98
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	0,54
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres prestations aux services financiers	1,82
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	1,01
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Recherche et développement dans le domaine de la biotechnologie	0,07
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	11,45
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Autres services de réservation et activités connexes	0,89
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Gestion des bâtiments ; Jardinage et aménagement paysager	0,30
HÔTELLERIE ET RESTAURATION	Hôtels, auberges et pensions	0,30
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	Autres services de santé	0,94
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	Hôpitaux	0,27
IMMOBILIER ET LOGEMENT	Location ou mise à bail de bâtiments et d'appartements détenus en propre ou en location-bail	0,38
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de vêtements	1,87
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et de bricolage	0,28
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de gros de vêtements et de chaussures	0,22
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de gros de produits pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques	0,37
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Intermédiaires du commerce en produits non spécialisés	0,92
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	0,64
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente au détail à distance et par Internet	1,16
INFORMATION ET COMMUNICATION	Traitement des données, hébergement et activités connexes	2,59
INFORMATION ET COMMUNICATION	Fourniture de services de conseil dans le domaine des technologies de l'information	0,69
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	0,59
INFORMATION ET COMMUNICATION	Activités de programmation	4,05
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications par satellite	0,17
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de logiciels	0,20
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition d'autres logiciels	3,31
INFORMATION ET COMMUNICATION	Portails web	0,24
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de vêtements de travail	0,28
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	6,17

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs, génératrices, transformateurs électriques, matériel de distribution et de commande électrique	0,28
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de boissons rafraîchissantes ; exploitation d'eaux minérales naturelles	1,01
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits électroniques grand public	0,75
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'équipements et d'installations de télécommunication	0,27
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de verre et de produits en verre	0,11
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de gaz industriels	0,30
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de véhicules automobiles et de moteurs de véhicules automobiles	0,85
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres machines à usage spécifique	0,82
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments et dispositifs de mesure, de contrôle, de navigation, etc.	1,17
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments de mesure, de contrôle, de navigation, etc. fabrication d'instruments et de dispositifs ; fabrication de montres	0,61
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs et de turbines à combustion interne (à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules routiers)	0,88
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'armes et de munitions	0,19
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de ciment	0,37
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques	2,58
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques et de cartes de circuits imprimés	0,83
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'appareils et de matériaux médicaux et dentaires	1,10
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments et d'appareils optiques et photographiques	0,24
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits pharmaceutiques	0,58
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de spécialités pharmaceutiques et d'autres produits pharmaceutiques	3,76
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres produits alimentaires	0,34
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres équipements automobiles	0,40
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres équipements électriques	0,41
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Construction aéronautique et spatiale	0,39
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	0,59
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement des huiles minérales	0,34
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Transports spatiaux	0,68

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Autres services postaux, de messagerie et de courrier express	0,28
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	2,76



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements conformes à la taxonomie a été calculée sur la base du portefeuille total ou du portefeuille total à l'exclusion des émetteurs souverains. La valorisation des investissements au regard de l'allocation d'actifs précédemment citée en « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S », « #2 Autres investissements » et « #1A Investissements durables » n'a pas été prise en compte.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹**

- Oui :
- dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire
- Non

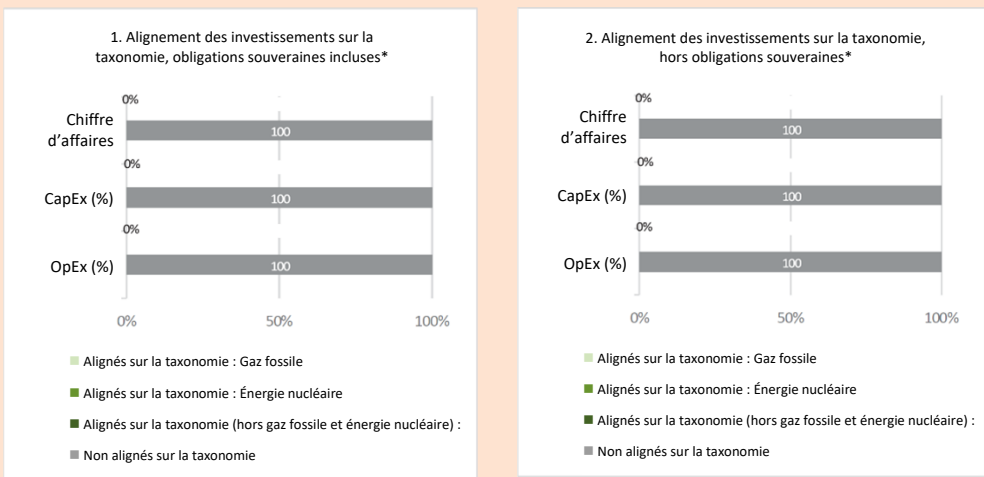
41

Dans l'optique de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères concernant le gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible émission de CO2 d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'énergie nucléaire comprennent des prescriptions étendues en matière de sécurité et d'évacuation des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

¹ Les activités dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et n'affectent pas de manière significative un objectif de la taxonomie de l'UE - voir explication dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période sous revue	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
Alignés sur la taxonomie	0,00 %	0,00 %	0,00 %

42



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %). Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en actions et en obligations du fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible

aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du fonds. Dans le cadre de cette démarche, nous avons mené un dialogue adéquat avec les représentants des entreprises bénéficiaires des investissements, au cours desquels nous avons par exemple abordé et exigé l'amélioration de certains aspects de la bonne gouvernance d'entreprise ou souligné les conséquences potentielles de controverses. Un processus d'engagement a été lancé dans le cas de deux entreprises dépassant le score de risque ESG autorisé (Rocket Lab et Redwire). Les actions de la première ont été revendues, et nous continuons de suivre la situation de la deuxième.

Parallèlement à cela, le fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans le ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du fonds (<https://www.ethenea.com/fr-be/documentation-esg/>).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Gestion, distribution et conseil

45

Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
Gérants de la Société de gestion :	Thomas Bernard Luca Pesarini Josiane Jennes Frank Hauprich
Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :	
Président du conseil d'administration :	Luca Pesarini ETHENEA Independent Investors S.A.
Vice-président du conseil d'administration :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
Administrateurs :	Jörg Hügel (depuis le 1 ^{er} janvier 2025) IPConcept (Luxembourg) S.A. Julien Zimmer JULZIM S.à r.l.-S
Réviseur d'entreprises agréé du fonds et de la Société de gestion :	Ernst & Young S.A. 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Dépositaire :	DZ PRIVATBANK AG * Succursale Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Gestionnaire du fonds :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach

* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

Agent d'administration centrale,
Agent de registre et de transfert :

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Informations à l'attention des investisseurs
en République fédérale d'Allemagne et au
Luxembourg :

Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 responsable pour
la République fédérale d'Allemagne et
le Luxembourg :

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

46

Informations à l'attention des investisseurs
en Autriche :

Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160 responsable pour
l'Autriche :

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Représentant fiscal national au sens de
l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de
l'InvFG 2011 :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Informations à l'attention des investisseurs
en Suisse :

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG
Bellerivestrasse 36
CH-8008 Zurich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Bellerivestrasse 36
CH-8008 Zurich

Informations à l'attention des investisseurs
en Belgique :

Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont
autorisées à la distribution publique en Belgique.
Les autres catégories de parts ne peuvent être
distribuées publiquement aux investisseurs
en Belgique.

* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

Agent des facilités conformément aux dispositions de l’art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour la Belgique :

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
 4, rue Thomas Edison
 L-1445 Strassen, Luxembourg

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG
 Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
 B-1000 Bruxelles

Avis aux investisseurs de la Principauté du Liechtenstein :

Agent payeur :

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
 4, rue Thomas Edison
 L-1445 Strassen, Luxembourg

47

Informations à l’attention des investisseurs en Italie :

Agent des facilités conformément aux dispositions de l’art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour l’Italie :

Société Générale Securities Services
 Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
 IT-20159 Milano

State Street Bank International GmbH – Succursale Italia
 Via Ferrante Aporti 10 IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.
 Piazza Gaudenzio Sella 1 IT-13900 Biella

Allfunds Bank S.A.U. – Succursale di Milano
 Via Bocchetto 6
 IT-20123 Milano

Informations à l’attention des investisseurs en Espagne :

Agent des facilités conformément aux dispositions de l’art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour l’Espagne :

Allfunds Bank S.A.
 c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
 Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
 ES-28109 Alcobendas (Madrid)

* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

**Informations à l'attention des investisseurs
en France :**

**Agent des facilités conformément aux
dispositions de l'art. 92 de la directive
européenne 2019/1160, responsable
pour la France :**

Caceis Bank
1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com

